

COMMUNE DE MERY

----- *Conseil Municipal du 11 SEPTEMBRE 2017*

Présents : . M.Batsalle, E. Bouvier, P. Glouanec, FP. Bermond, B. Exertier, N. Fontaine, F.Fourches, JF. Buffet, C.Hédouin, S. Loi, C. Perruisset, S.Roulet, A.Tornicelli. O. Vallet

Absente excusée: M.Pinson .

Secrétaire de séance : S.Roulet

Préambule

Le Conseil rend hommage aux mérolains décédés depuis la dernière séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 19 juin 2017.

Les projets ont déjà été envoyés par courriel aux conseillers ainsi qu'une note de présentation.

Le projet de délibération n°6 portant sur la garantie d'emprunt relatif au rachat de logements sociaux par l'OPAC est ajourné car il ne porte que sur 2 logements au lieu des 8 prévus.

Délibérations

1) Délimitation du domaine public autoroutier concédé entre la commune et l'AREA

Le Conseil doit donner son accord à la restitution de parcelles pouvant servir à la délimitation de voies communales à partir des délaissés de l'autoroute A41.

Le plan a été établi par le cabinet SINTEGRA, en accord avec les élus.

Il concerne notamment le chemin Pré Prisset et le chemin derrière l'Espace Palace.

L'acte est aux frais de l'AREA.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire rappelle à cette occasion aux élus la réunion prévue ce mercredi 13 septembre à 14h30 avec l'AREA sur la présentation du projet d'installation de champ de panneaux photovoltaïques sur leur domaine.

2) Subvention exceptionnelle à l'Union Bouliste Méry/Sonnaz

En raison de la qualification aux championnats de France Féminin, le Conseil accorde une subvention de 200 € additionnelle au 350 € déjà accordés cette année.

Adoptée à l'unanimité

3) Transfert budgétaire et comptable au service des Eaux de Grand-Lac.

Il s'agit de l'exécution comptable du transfert de la compétence Eau à partir des résultats de clôture 2016.

Il est précisé que les réductions de factures et impayés sur exercices antérieurs feront l'objet d'une délibération précise au prochain Conseil et que ses pertes seront remboursées par le service EAU de Grand-Lac.

Adoptée à l'unanimité

4) Modification du tableau des emplois

Les deux postes d'ATSEM à l'école sont portés à 28h/hebdo au lieu de 27 heures à partir du 01/10/2017. Suppression des postes vacants inutiles.

Adoptée à l'unanimité

5) Couverture des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion

L'adhésion au contrat d'assurance groupe permettra un gain de près de 5000 € sur la cotisation avec de meilleures garanties.

Adoptée à l'unanimité

6) Achat de terrains aux Jacquier

Achat des parcelles B 277, B 1884, B 1885.

Le Maire indique qu'en raison de quelques propriétaires réticents la procédure de DUP est inévitable

Adoptée par 13 voix pour et une abstention

Questions diverses

Planet'Jeunes

Nathalie Fontaine informe le conseil sur la volonté de la commune de Mouxy de quitter Planet'Jeunes et donc ne pas s'engager dans le projet de construction d'un nouveau bâtiment. Cette décision entraînerait le doute de la commune du Viviers sur sa participation, sa décision est attendue pour le 2 octobre.

L'absence de ces communes surenchérait le coût de la nouvelle structure, minorerait les aides de la CAF et du Conseil Départemental et remettrait donc en cause la viabilité de ce projet.

Par ailleurs, il manquerait de locaux pour accueillir les bureaux du SIVU qui doivent quitter la commune de Drumettaz prochainement.

De ce fait, la pérennité de cette structure est en cause.

Sur le plan juridique, la délibération prise par la commune de Mouxy entraînera une délibération d'acceptation par chaque commune membre.

Zone économique Chambéry/Grand-Lac

L'administration des zones économiques est regroupée à Chambéry/Grand-Lac depuis le 1^{er} juillet.

M. Mailland s'occupe du relationnel avec les entreprises

M. Blanchoz dirigera les aménagements

M. Fourches sera le représentant à la SAS.

Méry'Art

Pour l'instant aucune inscription.

Laser aérien

Mme Batsalle souhaite une information sur le laser déployé par l'Espace Palace. Le Maire indique la commune n'a pas autorisé cette installation, que la demande d'autorisation avait été transmise à la Préfecture et une réponse doit être donnée par la direction de l'aviation civile.

Pour l'instant, l'Espace Palace a été autorisé à faire des essais. La commune sera informée de la décision finale.